



Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Distr. limitée
9 mars 2021
Français
Original : anglais



Kyoto (Japon), 7-12 mars 2021

Projet de rapport

Rapporteuse générale : Antoinette Ifeanyi **Oche-Obe** (Nigéria)

Additif

Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique

Délibérations

1. À ses 8^e et 9^e séances plénières, le 9 mars 2021, le Congrès a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique ». Il était saisi pour ce faire des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde ([A/CONF.234/3](#)) ;
- b) Document de travail établi par le Secrétariat sur les stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique ([A/CONF.234/4](#)) ;
- c) Document d'information établi par le Secrétariat pour l'atelier consacré au thème « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces » ([A/CONF.234/8](#)) ;
- d) Rapport du Secrétariat sur les conclusions de la réunion d'experts consacrée à l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes ([A/CONF.234/14](#)) ;
- e) Document de travail établi par le Secrétariat sur la situation concernant la prévention de la criminalité et la justice pénale dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ([A/CONF.234/15](#)) ;
- f) Guide de discussion pour le quatorzième Congrès ([A/CONF.234/PM.1](#)) ;
- g) Rapports des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès ([A/CONF.234/RPM.1/1](#), [A/CONF.234/RPM.2/1](#), [A/CONF.234/RPM.3/1](#), [A/CONF.234/RPM.4/1](#) et [A/CONF.234/RPM.5/1](#)).

2. La 8^e séance plénière a été présidée par Jalal E. A. Alashi (Libye). Le point 3 a été présenté par un représentant du Secrétariat. L'animatrice de l'atelier 1, consacré au thème « La prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces », a présenté en séance plénière un résumé des débats. Des déclarations ont été faites par



les représentantes et représentants du Japon, de la Chine, de la Thaïlande, du Honduras, des États-Unis, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Viet Nam, du Nigéria, des Philippines, de l'Argentine et du Maroc. Une déclaration a également été faite par l'observatrice de la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale.

3. La 9^e séance plénière a été présidée par Hikihara Takeshi (Japon). Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Canada, de l'Italie, de la Roumanie, d'Israël, de l'Angola, de la Finlande et du Mexique. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la International Association for the Advancement of Innovative Solutions to Global Challenges et de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

Débat général

4. De nombreux intervenants et intervenantes ont souligné que la sûreté publique était essentielle au développement social et économique et qu'il importait de mettre en place des mesures efficaces de prévention du crime pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, plusieurs intervenants et intervenantes ont fait observer que la criminalité organisée et la corruption, ainsi que la délinquance urbaine, avaient de lourdes répercussions sur le développement économique et la sûreté publique et ont estimé que la coopération internationale était essentielle pour lutter contre ces problèmes.

5. Reconnaisant l'importance d'une prévention globale et inclusive, plusieurs intervenants et intervenantes ont présenté les efforts déployés pour mettre en œuvre des politiques et des initiatives de prévention efficaces concernant diverses formes de criminalité et de violence, notamment la violence en bande organisée, la violence faite aux femmes, la violence contre les enfants, la cybercriminalité, la traite des personnes, le trafic illicite de personnes migrantes, les flux financiers illicites, la criminalité environnementale et la corruption.

6. De nombreux intervenants et intervenantes ont fait remarquer que la pandémie de COVID-19 avait accentué les difficultés et les inégalités économiques et ouvert de nouvelles voies à la criminalité, y compris la criminalité organisée. De plus, il a été déclaré que la pandémie avait mis en évidence les questions d'injustice sociale et de racisme systémique. Plusieurs intervenants et intervenantes ont évoqué les mesures qui avaient été prises pour continuer de garantir l'accès aux services, y compris ceux en lien avec le système judiciaire, en renforçant le recours aux technologies de l'information et des communications et aux outils numériques.

7. Il a été noté que les défis communs auxquels les États étaient confrontés en vue de renforcer leurs économies dans le contexte de la pandémie mondiale offraient l'occasion d'adopter des approches porteuses de changement en matière de prévention du crime et de continuer d'œuvrer dans le cadre de partenariats multipartites.

8. Les intervenants et intervenantes ont réaffirmé que la prévention du crime ne devait pas relever de la responsabilité exclusive de la police ou du système de justice pénale. Ils ont souligné qu'il convenait d'adopter une approche globale et intégrée, prévoyant la participation de tous les secteurs concernés des pouvoirs publics, du secteur privé et des acteurs de la société civile, y compris les représentantes et représentants de la jeunesse, lors de la conception et de la mise en œuvre de stratégies de prévention du crime visant à lutter contre les causes profondes de la criminalité et de la victimisation. À ce propos, le rôle que les organisations d'inspiration religieuse pouvaient jouer a été noté.

9. Plusieurs intervenants et intervenantes ont estimé qu'il était nécessaire de combattre l'exclusion, la marginalisation et les inégalités socioéconomiques dans le contexte de la prévention et de la réduction de la criminalité et ont souligné que l'éducation, les formations qualifiantes, les perspectives d'emploi et l'accès aux programmes sportifs et récréatifs étaient importants. À cet égard, l'accent a été mis

sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales de prévention du crime axées sur le bon développement des jeunes.

10. Plusieurs intervenants et intervenantes ont fait observer que, pour prévenir la criminalité et la récidive chez les jeunes, il fallait mettre l'accent sur les programmes d'intervention précoce ciblant les groupes à risque, ainsi que sur des politiques propres à faciliter une socialisation et une intégration réussies des personnes ayant eu maille à partir avec la justice. Le sport a été mentionné comme l'un des mécanismes permettant de rendre les jeunes ou les enfants plus résilients face à la criminalité. Plusieurs intervenants et intervenantes ont souligné que les acteurs concernés devaient coordonner leurs efforts en vue de gérer efficacement les enfants ayant affaire à la justice et de prévenir la récidive. Il a été noté que la médiation entre victimes et délinquants apparaissait comme l'outil le plus efficace en matière de justice réparatrice en vue de prévenir la récidive des jeunes.

11. On a largement considéré qu'il était nécessaire de concevoir des politiques et des programmes fondés sur des données factuelles en vue de lutter efficacement contre les facteurs de risque associés à la criminalité, et les intervenants et intervenantes ont souligné la nécessité de disposer de données et d'informations sur la criminalité ainsi que de mesurer les effets des programmes de prévention de la criminalité. À cet égard, certains intervenants et intervenantes ont estimé qu'il importait de mieux comprendre les effets des différentes interventions mises en œuvre, notamment celles qui favorisent le bien-être social, économique et éducatif sans toutefois être spécifiquement axées sur la prévention du crime.

12. Un certain nombre d'intervenants et d'intervenantes ont souligné la nécessité de faire participer les populations et les organisations locales aux efforts de lutte contre la criminalité, y compris la criminalité organisée, et ont mentionné le rôle que les autorités locales pouvaient jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention du crime, notamment en adaptant les interventions au contexte local.

13. Plusieurs intervenants et intervenantes ont mentionné les efforts visant à renforcer la confiance entre les acteurs chargés de la sécurité et les populations locales et ont estimé qu'il fallait promouvoir l'interaction de la police avec les citoyens, notamment au moyen de la police de proximité. Il a été fait référence à certaines mesures nationales, telles que la création de réseaux de prévention du crime qui englobent les autorités locales, les résidents, les entreprises et d'autres parties prenantes et dont les membres mettent en commun des informations et appuient les initiatives volontaires de prévention du crime, telles que des patrouilles de proximité.

14. Plusieurs intervenants et intervenantes étaient d'avis qu'il fallait prévenir efficacement la violence faite aux femmes et aux filles et la violence domestique. Les intervenants et intervenantes se sont entretenus de la question de la réduction des obstacles entravant le signalement des infractions sexuelles et de la violence domestique, afin d'accroître le nombre de signalements, et ont souligné la nécessité de soutenir les victimes de la violence et de leur donner accès aux services voulus.

15. Concernant la violence contre les enfants, plusieurs intervenants et intervenantes ont souligné qu'il importait de disposer de services de protection adéquats. La nécessité de combattre les actes de maltraitance d'enfants en ligne, en particulier, a été mentionnée.